

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 15, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026,**
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 12 mars 2026,**
- 3) Finances :**
 - **Approbation des comptes financiers uniques de la commune, du service assainissement et du lotissement La Source**
 - **Affectation des résultats 2025,**
 - **Vote des taux des taxes directes locales,**
- 4) Attribution des marchés pour l'opération de rénovation énergétique et traitement de l'air de l'école de Magrin,**
- 5) Lancement de la consultation pour l'aménagement des espaces publics du quartier de Gardin à Ceignac,**
- 6) Lancement des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Magrin**
- 7) Questions diverses.**



1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026 :

M. Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 février 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 19 février 2026 préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après délibéré :

- APPROUVE, à l'unanimité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 tel qu'annexé.

2) Désignation d'un secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 12 mars 2026 :

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil Municipal est invité à nommer un membre de son assemblée pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNER Arnaud BRUGIER, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,

- AUTORISER M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

3) Finances :

- **3-1) Approbation des comptes financiers uniques de la commune, du service assainissement et du lotissement La Source :**

Vu la délibération du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

• Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal de la Commune de Calmont :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		407 000,64	476 898,12		476 898,12	407 000,64
Opérations exercice	1 338 045,70	1 915 695,69	423 087,31	862 544,84	1 761 133,01	2 778 240,53
TOTAL	1 338 045,70	2 322 696,33	899 985,43	862 544,84	2 238 031,13	3 185 241,17
Résultat de clôture		984 650,63	37 440,59			947 210,04
Restes à réaliser			636 171,02	158 961,60	636 171,02	158 961,60
TOTAL CUMULE		984 650,63	673 611,61	158 961,60	636 171,02	1 106 171,64
RESULTAT DEFINITIF		984 650,63	514 650,01			470 000,62

• Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Service Assainissement de la Commune de Calmont :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	18 895,59			134 051,44	18 895,59	134 051,44
Opérations exercice	175 418,47	219 300,03	69 157,89	65 934,00	244 576,36	285 234,03
TOTAL	194 314,06	219 300,03	69 157,89	199 985,44	263 471,95	419 285,47
Résultat de clôture		24 985,97		130 827,55		155 813,52
Restes à réaliser			36 789,95		36 789,95	
TOTAL CUMULE		24 985,97	36 789,95	130 827,55	36 789,95	155 813,52
RESULTAT DEFINITIF		24 985,97		94 037,60		119 023,57

• Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Lotissement La Source de la Commune de Calmont :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		64 593,73				64 593,73
Opérations exercice	25 058,04	37 046,00		25 058,04		37 046,00
TOTAL	25 058,04	101 639,73		25 058,04		101 639,73
Résultat de clôture		76 581,69		25 058,04		101 639,73
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		76 581,69		25 058,04		101 639,73
RESULTAT DEFINITIF		76 581,69		25 058,04		101 639,73

3-2) Affectation des résultats 2025 :

Considérant les résultats présentés aux CFU 2025,

- après avoir entendu et approuvé les comptes financiers uniques de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que les comptes financiers uniques font apparaître un EXCEDENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

• Affectation des résultats du Budget Principal 2025 :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	406 137,11
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	510 594,31
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	916 731,42
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	984 650,63
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	984 650,63
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. – 1068	514 650,01
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	514 650,01
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	470 000,62
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

• Affectation des résultats du Budget Assainissement 2025 :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	18 895,59
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	43 881,56
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	24 985,97
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	24 987,97
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. – 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	24 985,97
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

• Affectation des résultats du Budget lotissement La Source 2025 :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	89 651,77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	11 987,96
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	101 639,73
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	101 639,73
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. – 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	101 639,73
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

3-3) Vote des taux des taxes directes locales :

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les taux en vigueur des taxes foncières sur les propriétés non bâties (TFPNB) et sur les propriétés bâties (TFPB) et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires (TH) qui sont respectivement de 89,40 %, 36,22 % et 5,66 %.

Aujourd'hui, il y a lieu de fixer ces taux pour l'année 2026.

La commission des finances, après avoir travaillé sur l'élaboration du budget communal,

Vu le contexte économique et social actuel,

Vu l'augmentation sensible des bases de la TFPB et TFPNB, propose un maintien des taux pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

D'adopter la proposition de M. Le Maire, consistant à maintenir les taux de la TFPB et de la TFPNB et de la TH pour l'année 2026.

Les taux fixés sont donc de 89,40 % pour la TFPNB et 36,22 % pour la TFPB et 5,66 % pour la TH des résidences secondaires.

4) Attribution des marchés pour l'opération de rénovation énergétique et traitement de l'air de l'école de Magrin :

Rénovation énergétique et traitement de l'air de l'école de Magrin (commune de Calmont) : validation des entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement :

M. Le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée en vue d'effectuer les travaux d'aménagement cités en objet (avis d'appel public à concurrence publiée sur la plateforme www.e-occitanie.fr et dans un journal local).

La commission d'appel d'offres a réalisé l'analyse des offres accompagnée de l'architecte et des bureaux d'études chargés de l'élaboration du projet, en tenant compte des critères d'attribution. En voici le résultat :

LOT	ENTREPRISES	OFFRES EN € ET HT
Lot 1 Démolition Gros-œuvre	MOULY-REY, Baraqueville	13 111,82
Lot 2 Couverture	Infructueux	
Lot 3 Menuiseries extérieures et intérieures	ROUERGUE ALU, Olemps	25 855,05
Lot 4 Plâtrerie Isolation	SANHES Jean-Claude et Fils, Sénergues	9 744,24
Lot 5 Faux plafonds	BELET ISOLATION, Olemps	5 551,82
Lot 6 Electricité	AGV FAUCHE ELECTRICITE, Onet le Château	13 499,86
Lot 7 Chauffage - VMC	MIDI THERMIQUE, La Primaube	53 599,54
Lot 8 Peintures	J. M CAMPO, Rodez	12 055,06
Lot 9 Revêtement de sol souple	SAS BENECH, Onet le Château	13 869,57
Lot 10 Traitement des planchers	Infructueux	
	TOTAL en € HT	147 286,96

M. Le Maire propose à l'assemblée de valider les entreprises économiquement les plus avantageuses proposées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Pour les deux lots infructueux, dus en partie au montant faible de l'estimation, il propose de consulter directement les entreprises locales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix des 8 entreprises détaillées dans le tableau ci-dessus qui s'élève à 147 286,96 euros HT et de consulter les entreprises locales pour la réalisation des lots n°2 et 10.

Il mandate M. Le Maire pour signer toutes les pièces des marchés avec les entreprises désignées ci-dessus.

5) Lancement de la consultation pour l'aménagement des espaces publics du quartier de Gardin à Ceignac :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des espaces publics du secteur de Gardin faisant suite à la dissimulation et aux travaux d'assainissement réalisés en 2024-2025.

Cette consultation fera l'objet d'un seul marché qui permettra la réalisation des terrassements, la fourniture et la pose des bordures, la conception de l'espace voirie et du stationnement, les aménagements d'espaces verts et l'installation du mobilier urbain.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de consulter par le biais de la plateforme de « e-occitanie » les entreprises de VRD qui devront remettre les pièces constitutives du marché à savoir l'acte d'engagement, les attestations administratives, le CCAP, le CCTP, le détail estimatif à compléter, les plans d'exécution, le mémoire technique.

M. Le Maire propose de consulter les entreprises et de programmer un retour des offres le mardi 14 avril 2026 à 14h00.

Le jugement des offres prendra en compte le critère prix à 70 % et le critère technique noté sur 30 %.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide la proposition de M. Le Maire consistant à lancer une consultation des entreprises de travaux publics pour l'aménagement des espaces publics de Gardin.

- mandate M. Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

6) Lancement des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Magrin

M. Le Maire informe qu'à la suite du rapport d'analyse des offres rédigé par le bureau d'études TECSOL et le SIEDA, il a retourné l'acte d'engagement validé avec la société LEMA énergie pour un montant de 34 290,00 € HT (dont 15 430,00 € HT à son sous-traitant CADENET Photovoltaïque)

A cela s'ajoute les frais de raccordement ENEDIS, les honoraires du BE, l'étude charpente et la mission de contrôle.

7) Questions diverses.

■ ACQUISITION – URBANISME- FONCIER :

Sans objet

■ RESSOURCES HUMAINES :

- retour sur les entretiens d'embauche pour le poste d'agent polyvalent des services techniques
- retour sur la rédaction des registres : un point a été fait avec la Commune d'Onet Le Château sur l'objectif de la mise en place de ces registres et leur contenu.
- le dossier de promotion interne pour M. MAZENQ a été envoyé au CDG 12 pour son passage au grade d'agent de maîtrise
- une réunion avec les futurs membres de la Commission Ressources Humaines est à programmer pour notamment évoquer le souhait de Mme MERCADIER de passer sur un temps plein.
- Reprise à 100 % de Pierre Truel au 1^{er} avril 2026 : une visite avec la médecine du travail est programmée le mardi 17 mars 2026.

■ TRAVAUX :

- **rénovation énergétique des logements de l'ancien presbytère de Magrin** : les réserves ont été levées. Nous sommes en attente des documents signés par la maîtrise d'œuvre.

Une commande de prestations supplémentaires en plomberie pour l'appartement R+2 et Rez de chaussée sera confirmée dans les prochaines semaines. Les toilettes de l'appartement en R+1 sera remplacé par les agents.

- **rénovation T2 Ceignac** : une réunion de chantier s'est tenue le mardi 10 mars 2026 pour caler le planning des 4 entreprises.

La société Menuiserie REY nous fera passer un devis complémentaire pour l'espace cuisine. L'achat d'une plaque de cuisson et d'une hotte sera intégré à l'opération.

Par ailleurs, une enseigne lumineuse pour la Poste sera commandée.

- **renforcement charpente de la salle des fêtes de Magrin** : la commission sécurité a donné un avis favorable à la réouverture de la salle le mardi 03 mars 2026.

L'atterrissage financier de l'opération est de :

- Lot n°1 : charpente DRUILHET : 20 327,00 € HT
- Lot n°2 : Faux plafond BELET : 17 930,10 € HT
- Lot n°3 : Electricité POUGET : 20 121,92 € HT
- Prestation APAVE : 1 680 € HT

Soit un TOTAL de 60 059,02 € HT → 72 070,824 € TTC

- **rénovation de l'armoire des fonts baptismaux** : La Région nous a fait parvenir un montant de subvention de 2 183 €. A cette aide, le département s'était positionné pour 2 911 € et la DRAC pour 3 639,10 €. Au total, le montant des subventions est de l'ordre de 8 733, 10 €. La rénovation est de 14 556,40 €. Le reste à charge pour la Commune est 5 823,30 € HT soit 40 %.

- **Lotissement la Source II** : l'entreprise CATUSSE a remis son offre pour la viabilisation du lotissement pour un montant de 71 257,90 € HT.

Une réunion de préparation se tiendra semaine 13 pour un démarrage des travaux au mois de mai.

■ **DIVERS :**

- **organisation de la tenue des élections** :

- **consultation achat camion des ST** :

■ **Planning des réunions à venir** :

Prochain CM le vendredi 20 mars 2026 à 20h30 : installation du nouveau Conseil Municipal

CM programmé pour le vote du budget et le choix de l'entreprise VRD pour l'aménagement du quartier de Gardin le jeudi 16 avril 2026.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h01.